

ID: 070-247000755-20211206-D2021_143-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT Haute-Saône
ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 décembre 2021

Contrat de relance et de Transition Ecologique

DÉLIBÉRATION N° 2021 – 143

En exercice : 38
Titulaires présents : 27
Suppléants présents : 1

Pouvoirs: 8 Nombre de votants: 36 Le 6 décembre de l'année deux mille vingt et un à 19H00 à St-Sauveur, Salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Mme Claudette FAIVRE-BAZIN secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	Р		Sophie EL OMRI	POUV	Gabriel MIGNOT	Maryline MANTION	Р	
Martine BAVARD	Р		Claudette FAIVRE- BAZIN	Р		Gabriel MIGNOT	Р	
Jérôme BERNARD	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Isabelle FORMET	Р		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	POUV	Éric PETITJEAN
Frédéric BURGHARD	Р		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	Р	
Michel CALLOCH	Р		Bernard GIRE	Р		Sébastien RICHARDOT	Р	
Christian CHAMAGNE	POUV	Sébastien RICHARDOT	Philippe GÉRARD	EXCUSE		Catherine SALFRANC	Р	
Roland CHAMAGNE	Р		Gérard GROSJEAN	Р		Alain SCHELLE	EXCUSE	
Joël DAVAL	SUPP	GUY MAUFFREY	Stéphane KROEMER	POUV	Loïc LABORIE	Nathalie SIRVEAUX	Р	
Jacques DESHAYES	Р		Loīc LABORIE	Р		Daniel TONNA	Р	
Véronique DEVOILLE	Р		Didier LARROQUE	Р		Rodolphe WACOGNE	Р	
André DIRAND	Р		Béatrice LEPAGNEY	Р		Laurent ZIEGLER	Р	
Nathalie DIRAND	Р		Pascale MANGIN	POUV	Laurent ZIEGLER		t	

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par

Exposé

Par délibération en date du 28 juin 2021, la CCPLx a approuvé la signature du protocole d'engagement visant à définir les modalités de collaboration entre les parties prenantes.

Pour rappel, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le CRTE de la CCPLx est conclu à l'échelle d'une partie du Pays des Vosges Saônoises, comprenant les deux autres communautés de communes du Pays de Villersexel et des Mille Etangs. Il est composé



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2021

Objet

Contrat de relance et de Transition **Ecologique**

Délibération n°2021

143

Page 2 sur 2

d'actions et de projets. Les actions concernent des opérations matures, prêts à démarrer à court terme ou des opérations en cours d'élaboration destinées à être mises en œuvre à moyen/long terme. La liste des projets figure en annexe du rapport.

Le CRTE a vocation à être évolutif et amendable. De nouvelles actions ou thématiques pourront s'inscrire dans le CRTE au fur et à mesure de leur avancement, à la condition qu'elles concourent à un objectif global de transition écologique. L'inscription de nouvelles actions ou thématiques se fera alors par le biais des comités de pilotage où les territoires seront représentés.

Les projets non-inscrits au CRTE pourront tout de même bénéficier de possibilités de financement de la part de l'Etat, dans le respect des règles en vigueur et des enveloppes allouées le moment venu.

Le CRTE sera conclu jusqu'au 31 décembre 2026. Une convention financière annuelle sera conclue chaque année afin de flécher les financements mobilisables sur les actions matures.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Valide la liste des projets communaux et intercommunaux proposés à l'inscription au contrat CRTE figurant en annexe du présent rapport,
- Autorise la signature du contrat de relance et de transition écologique 2021-2026 tel que le document de travail est annexé au présent rapport,
- Autorise l'engagement de toutes les démarches afférentes.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID: 070-247000755-20211206-D2021_143-DE